

**Commission de Suivi de Site de l'installation de stockage de déchets non dangereux
exploitée à GINASSERVIS par le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon
02 juillet 2019 à 14 h 30, en Sous-Préfecture, Salle Erignac**

Ordre du jour :

- Quorum
- Approbation du compte rendu de la CSS du 26 juin 2018
- Désignation des membres du bureau
- Bilan de l'activité du site par l'exploitant 2018 et projets 2019,
- Bilan des inspections 2018 par la DREAL et situation au jour de la CSS
- Questions diverses.

Commission de suivi des sites

-

ISDND de Ginasservis



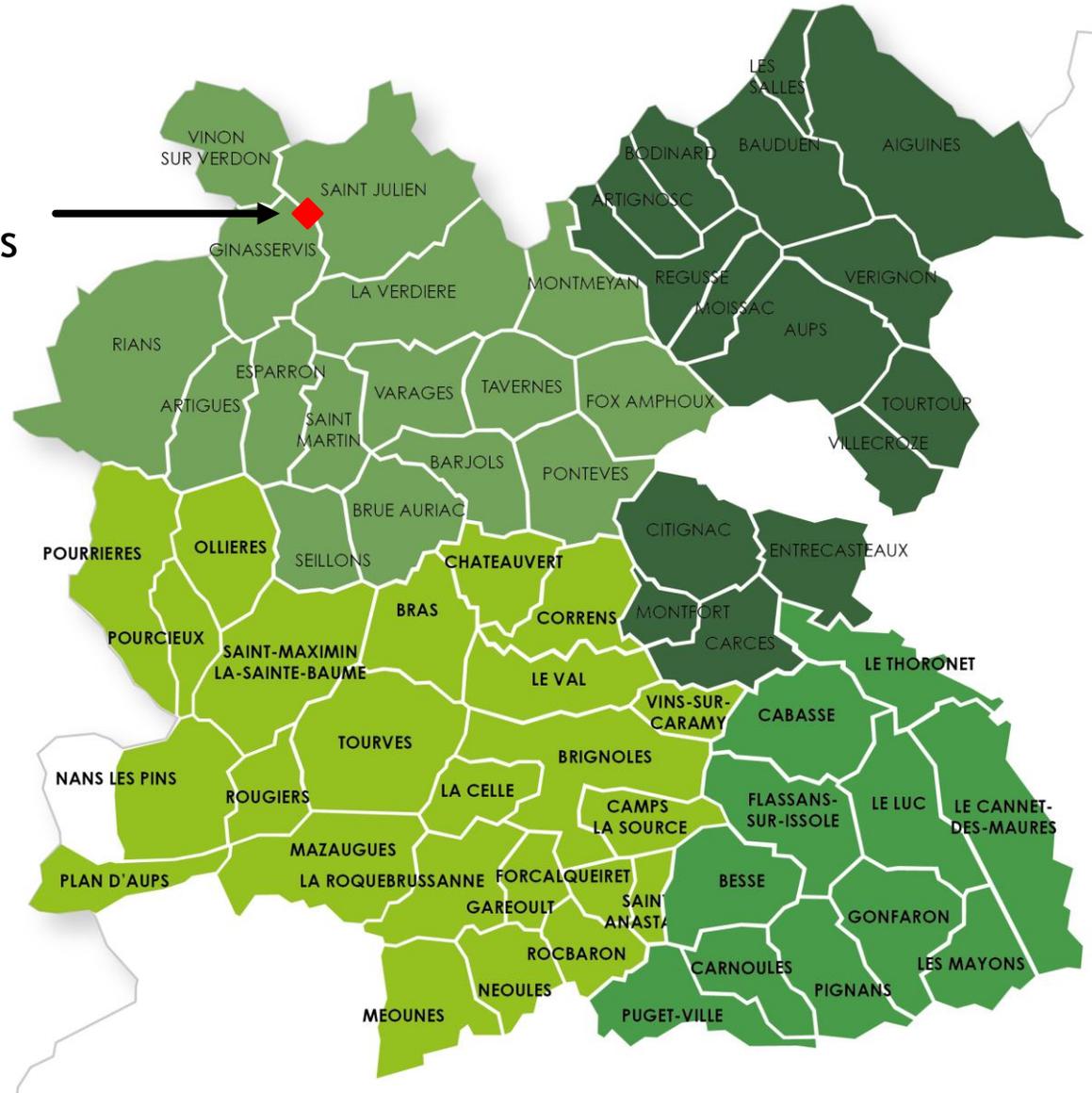
SIVED
Nouvelle Génération

Nous trions pour les
Hommes qui
viendront

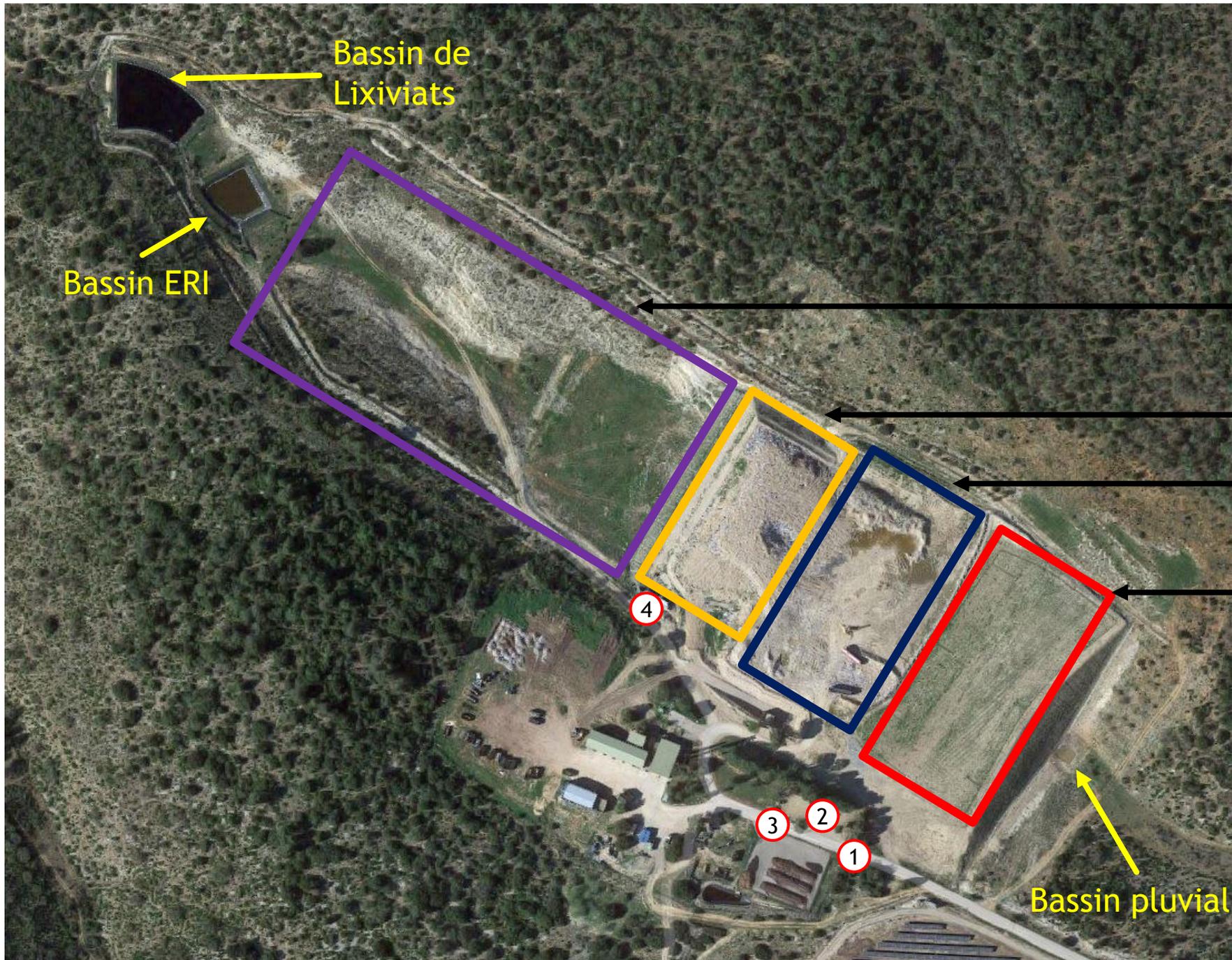
2 juillet 2019

1. Présentation de l'ISDND

ISDND de
Ginasservis



Territoire du SIVED NG



Bassin de Lixiviats

Bassin ERI

Futur casier 4

Casier 3

Casier 2

Casier 1

① Entrée du site

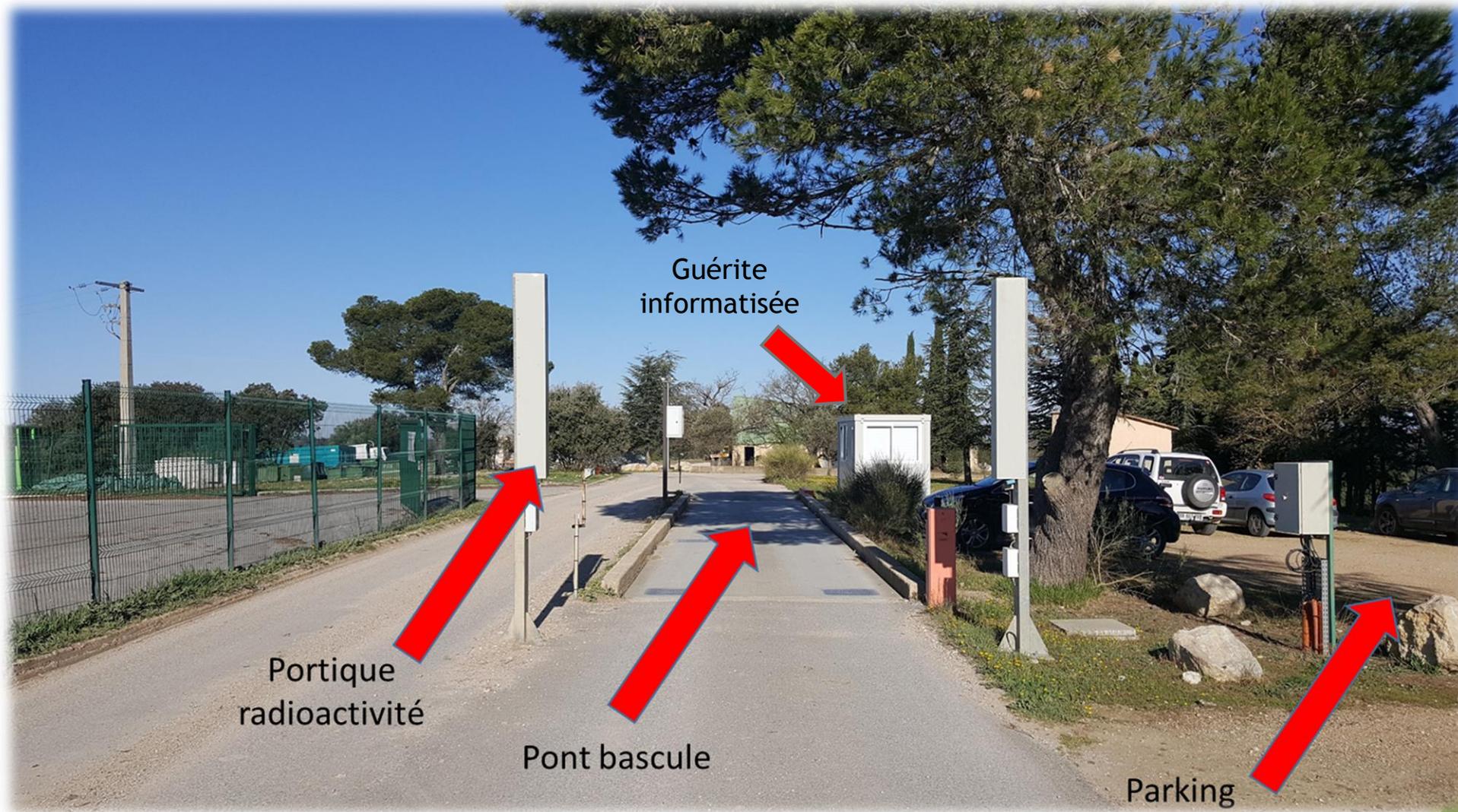
② Parking visiteur

③ Pont bascule

④ Traitement des lixiviats

Bassin pluvial

► Les équipements fixes : entrée de l'ISDND après le portail automatisé



► Surveillance, rétention et traitement des eaux et lixiviats



7 piézomètres



4 bornes incendie



Bâche souple de 200 m³



Unité de traitement des lixiviats



Bassin rétention eaux de ruissellements internes



Bassin rétention des lixiviats

► Engins affectés à l'exploitation

Chargeur chenille



Compacteur à déchets

Mini-pelle



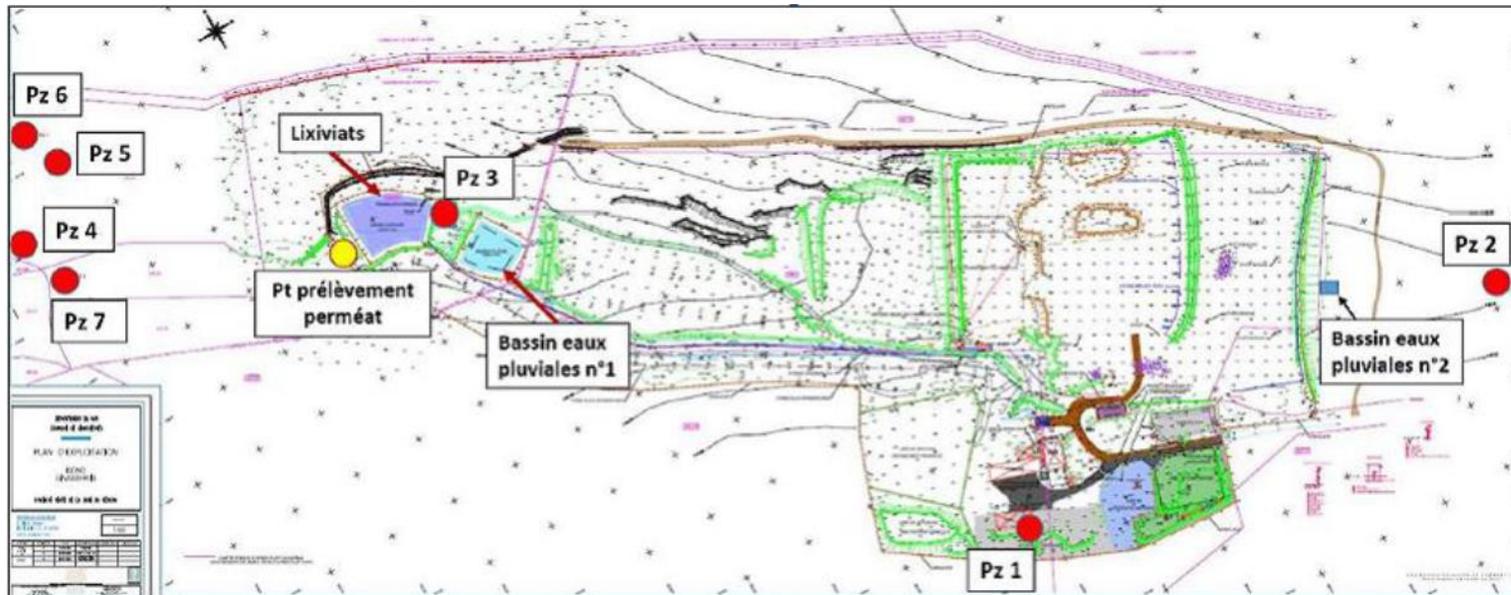
Véhicule pompier

2. Contrôles périodiques 2018

► Analyse de la qualité des eaux souterraines (piézomètres)

➡ 1 analyse complète : le 19 juin

➡ 3 analyses simplifiées : 30 mars, 19 octobre, 4 décembre



Résultats 2018 :

- Baisse de la flore bactérienne sur les piézomètres
 - Trace de chlorure (Pz1)
 - Hausse significative de nitrates (Pz3)
- } Une influence (faible) de l'ISDND est suspectée sur ces points

► Analyse de la qualité des eaux de ruissellement interne (ERI)

➡ 4 analyses trimestrielles

A retenir en 2018

- Amélioration progressive de la qualité des ERI : ↓ pH ↓ conductivité
- Mais quelques paramètres flirtent avec la limite fixée dans l'arrêté préfectoral
- Efficacité démontrée du curage du bassin des ERI en septembre 2017

► Traitement et analyse annuelle de la qualité des lixiviats

A retenir en 2018

- Nette amélioration : ↓ pH (9,4 à 7,9), ↓ conductivité 17000 à 10000 uS, ↓ MES (370 à 39 mg/l)
- Efficacité démontrée du curage des bassins en septembre 2017

Volume initial traité	1 776 m³	
Sous-produits	Perméat	Concentrât
	1 254 m ³	522 m ³

► Analyse de la qualité des perméats

- ➡ 1 analyse annuelle
- ➡ Mise en place du RSDE



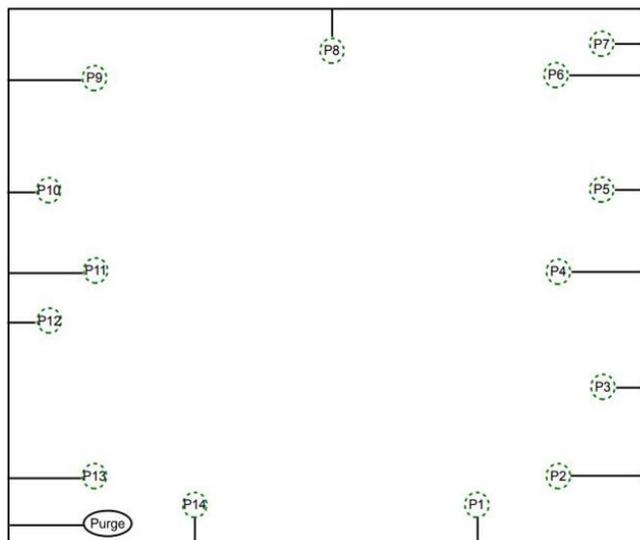
Point de rejet des perméats aménagé pour les prélèvements

A retenir en 2018 :

- 2 campagnes RSDE sur les 6 demandées dans l'arrêté préfectoral
 - Tous les paramètres sont conformes à un rejet dans le milieu naturel
- Contrôle inopiné sur les rejets aqueux (APAVE) le 23 novembre 2018
- Rien à signaler sur les perméats
 - Quelques dépassements de paramètres sur le bassin des eaux pluviales

► Analyse biogaz casier 1 du 14 novembre 2017

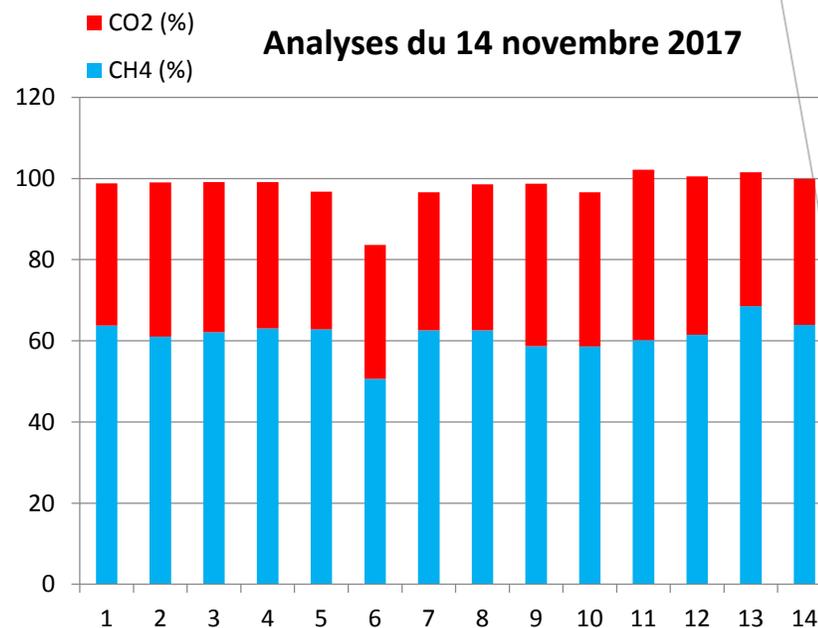
Disposition des puits sur le casier 1



Puit



Analyses du 14 novembre 2017

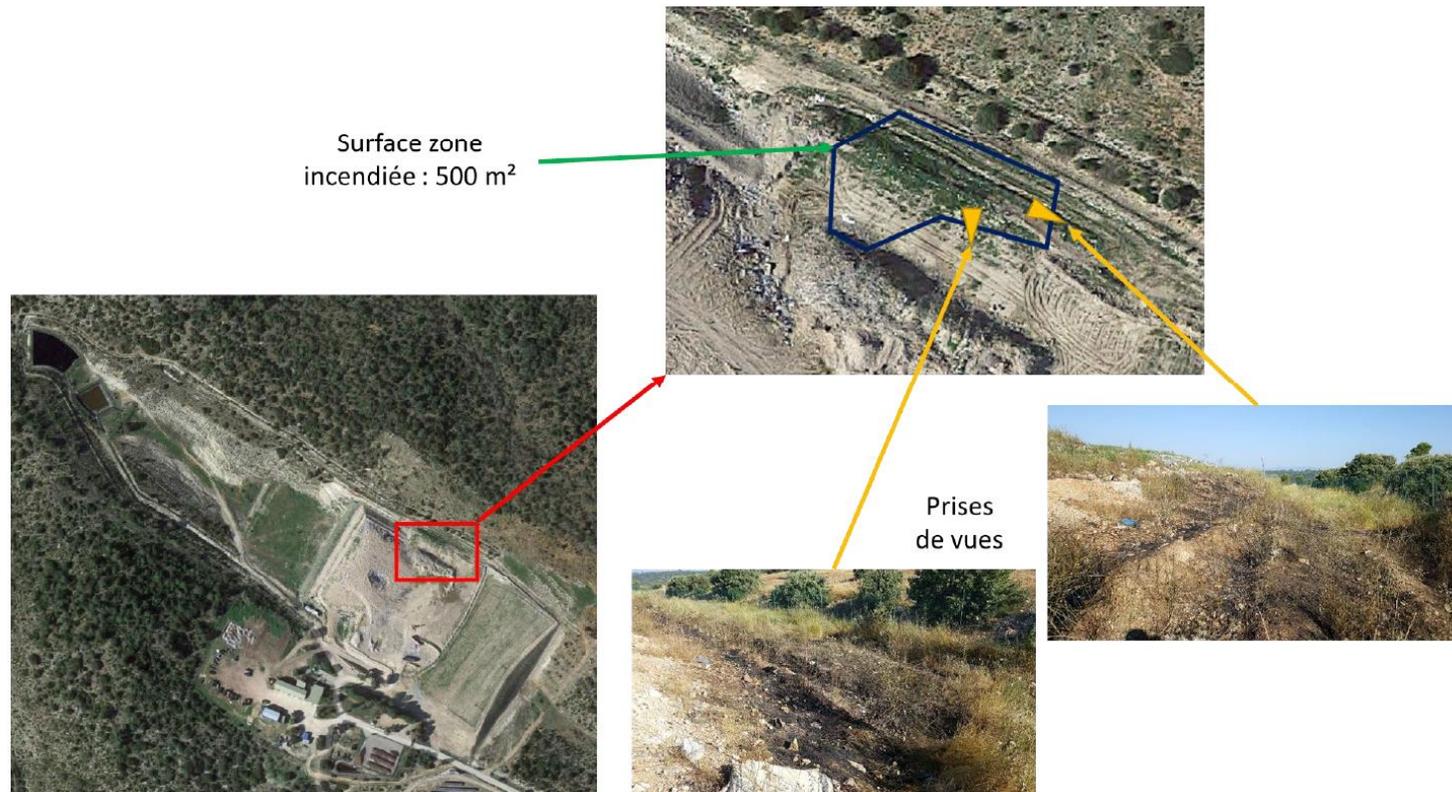


► A retenir :

- Taux des composants principaux similaires aux années 2015 et 2016
- Sortie évent à nouveau très faible
- Taux de sulfure d'hydrogène (H₂S) en baisse par rapport à 2016

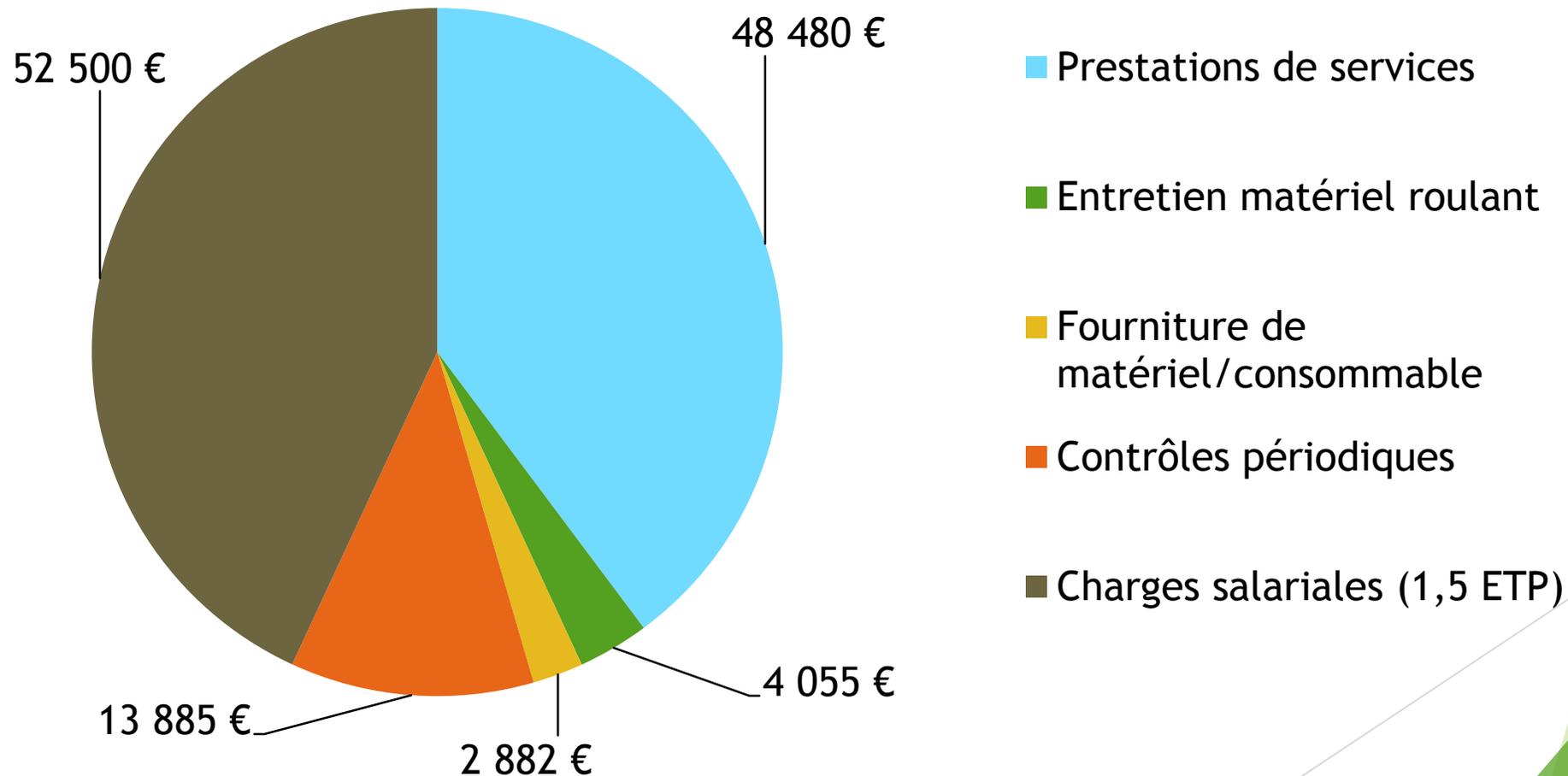
3. Incidents divers

- ▶ Incendie sur l'ISDND le 25 juillet 2018
 - Déclaration incendie transmise le 26 juillet 2018
 - Pas de conséquence sur l'intégrité du site et l'environnement extérieur



4. Gestion économique de l'ISDND

Dépenses en 2018 (H.T.)



5. Suivi des dossiers réglementaires

- ▶ Mise en application de l'AP du 23 novembre 2016 portant mise en demeure de régulariser la situation administrative de l'ISDND
 - ▶ Missions du bureau d'étude Ekos Ingénierie
 - ▶ Elaboration d'un dossier de cessation d'activité (DCA) du casier 2-3 (tranche ferme)
 - ▶ Elaboration d'un avant-projet (AVP) de réalisation de la couverture finale du casier 2-3 (tranche optionnelle 1)
 - ▶ Rédaction des pièces du marché de maîtrise d'œuvre et analyse des offres (tranche optionnelle 2 non affermie)
 - ▶ Suivi du maître d'œuvre pendant la phase de travaux et leur réception (tranche optionnelle 3 non affermie)
 - ▶ Etat de la procédure
 - ▶ 1^{er} février 2018 : réunion de lancement sur l'ISDND en présence de la DREAL
 - ▶ 30 juillet 2018 : dépôt de la première version du DCA en préfecture
 - ▶ 2nd semestre 2018 : Instruction du dossier par les services de la DREAL
 - ▶ 2nd trimestre 2019 : Rédaction de la version corrigée du DCA incluant les remarques de la DREAL
 - ▶ Juin 2019 : Dépôt en préfecture du dossier finalisé

► Dossier de demande d'autorisation d'exploiter un casier 4 sur l'ISDND

► Missions du bureau d'étude Burgeap

- Rédaction du DDAE et fourniture de 4 exemplaires
- Rédaction des deux addendums

► Etat de la procédure

- 8 janvier 2018 : Dépôt du DDAE en préfecture du Var
- Instruction du dossier par les services de la DREAL
- 22 juin 2018 : Dépôt d'un addendum n° 1 répondant aux remarques
- 2nd semestre 2018 : Remarques complémentaires du SBEP et du SDIS
- Mars 2019 : Dépôt de l'addendum n° 2, toujours en cours d'instruction

- ▶ Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du casier 2-3 et la création du casier 4

- ▶ Missions du bureau d'étude Antea Group choisi en décembre 2018
 - ▶ Rédaction des pièces du marché de maîtrise d'œuvre et analyse des offres (tranche ferme)
 - ▶ Suivi de la maîtrise d'œuvre et des contrôleurs extérieurs (tranche optionnelle)

- ▶ Objectifs fixés
 - ▶ Désigner un unique maître d'œuvre pour assurer le suivi de deux chantiers nécessitant une bonne coordination
 - ▶ 1^{er} trimestre 2020 : Attribuer le marché de travaux de la réhabilitation du casier 2-3 (subvention DETR)

- ▶ Déjà réalisé
 - ▶ 18 mars 2019 : réunion de lancement de la mission
 - ▶ 30 avril 2019 : remise d'une note technique de cadrage

- ▶ A venir
 - ▶ 28 juin 2019 : Publication du marché de maîtrise d'œuvre
 - ▶ Septembre-Octobre 2019 : Choix du maître d'œuvre

Nous trions pour les
Hommes qui
viendront



SIVED
Nouvelle Génération

Merci de votre attention